Département du Jura
Mairie de Mouchard

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 10 juin 2021

Convocation : 3 juin 2021

Affichage du compte-rendu : 22 juin 2021

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 10 juin 2021 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Mmes Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Audrey WEST-LAMY, Mrs Georges MONNIER, Yves CHALUMEAU, Mmes Emilie DACLIN, Anne LE GUIRIEC-ROY, Claudine MILLER, Sandrine DEBRAND, Jocelyne GENELETTI, Mrs Guy TONNAIRE, Ernest MARTENOT, Jérôme BERT, Michel ROCHET, Daniel FERNIOT,

Secrétaire de séance : Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD

Le précédent compte-rendu du conseil est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire explique que les délibérations n'ont pas été signées par les conseillers depuis le conseil municipal du 3 juillet 2020. Elle invite les conseillers à se rendre en mairie pour régulariser les signatures.

Mme Geneletti arrive à 19h15.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 DPU :
La mairie n'a pas reçu de DPU depuis le dernier conseil municipal.

2 - Services mutualisés et service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols :
Mme le Maire explique que :
- l'année passée en juillet, la mairie a été en carence de secrétaire et qu'il a été fait appel à la CCVA et à d'autres secrétaires de mairie pour assurer un minimum de remplacement.
- depuis le 1er janvier 2021, la DDT n'instruit plus les déclarations préalables de travaux et il est probable qu'à terme, elle ne traite plus les demandes de permis de construire.
La CCVA a engagé une réflexion pour proposer aux mairies un service de remplacement. Dans le même temps les communes de Belmont, Chamblay et Pagnoz ont exprimé un besoin de personnel. Il a donc été décidé lors du dernier conseil communautaire la création de 2 postes dédiés à l'ensemble de ces besoins. Deux secrétaires sont en cours de recrutement et seront opérationnelles à compter du 1er septembre 2021.
Le montant annuel pour la commune est de 800 € (montant forfaitaire) pour le service de remplacement et de 2 325 € (montant révisable chaque année en fonction du nombre de dossiers) pour le service urbanisme.

Mairie de Mouchard - 27 rue de Strasbourg – BP 31 - 39330 MOUCHARD
☎ 03.84.37.82.67 - ✉ *secretariat@mouchard.fr*

3 - Droit de place bar Le Paladium :
Mme le Maire a eu une demande du bar Le Paladium pour l'installation de sa terrasse sur 2 places de parking comme les années précédentes. En raison du covid, il est proposé de ne pas demander le droit de place pour cette année (225 €). M. Rochet demande ce que l'on peut faire pour les autres commerçants. Aucune autre sollicitation n'a été faite en mairie à ce jour. Si cela devait se présenter, la demande serait étudiée en conseil municipal.
Monsieur Ferniot vote contre.

4 - Tirage au sort du jury d'assises 2022 :
Comme chaque année, le conseil municipal doit procéder à la désignation après tirage au sort sur la liste électorale, de 3 personnes pour faire partie de la liste préparatoire du jury d'assises 2022. Le tirage au sort a désigné Mme MARTENOT Houria, M. LE RAY Maurice et Melle GAGLIARDI Manon.

5 – Travaux :
Salle des fêtes : Les travaux se terminent. Il reste à installer une ventilation dans la cuisine. Les rideaux seront remis en place la semaine prochaine. Une grille de ventilation doit être posée sur une façade.
Un coût supplémentaire est à prévoir pour l'acquisition de stores occultants sur les trappes de désenfumage pour les séances de l'Ecran Mobile. Il faut attendre l'avis de la commission de sécurité pour savoir si l'on peut installer des occultants sans compromettre la sécurité.

Mme Daclin demande si l'on peut envisager de ne louer que le bar. Difficile car il n'y a pas beaucoup de place et pas d'issue de secours. Elle signale que l'extérieur n'est pas sécurisé pour les enfants lorsque des familles louent la salle. Mme le Maire précise qu'un projet est à l'étude pour fermer la partie engazonnée et installer un jeu pour les enfants.

M. Rochet signale que le parquet installé ne correspond pas au projet initial et qu'il avait été prévu de garder les appliques murales dans la salle. M. Monnier précise qu'il n'y a eu aucune modification au marché sur les luminaires.

M. Chalumeau présente un bilan du budget de la salle des fêtes à ce jour.

BUDGÉTÉ 2019	BUDGÉTÉ 2020	RÉALISÉ A DATE	DIVERS DEG EAUX	INDEM ASSURANCES	SUBVENTIONS ENCAISSÉES	A NOTRE CHARGE
763000	81000	886775.27	97562.63	58666	362806.1	562865.8

à date 31/05/2021

TOTAL BUDGÉTÉ	DÉPENSES	A DÉDUIRE	SOLDE
844000	984337.9	421472.1	562865.8

Un bilan définitif sera présenté lorsque l'opération sera terminée et toutes les factures réglées.

La réception du chantier pourrait avoir lieu dans un mois. La commission de sécurité viendra vérifier la conformité du bâtiment et la salle des fêtes pourrait être opérationnelle fin juillet.

Informations diverses :
Sport et santé : Suite à la venue de M. Pinglier lors du dernier conseil municipal, se pose le problème d'accès à la salle. Il n'est pas possible de faire une entrée par l'issue de secours car trop coûteux et certainement pas autorisé par la commission de sécurité. L'entreprise qui gère l'actuel système de clefs propose de garder ce qui est en place et de rajouter un système de carte. Coût 4 900 €. Un système vidéo est déjà existant au gymnase sur lequel on pourrait raccorder les deux caméras supplémentaires. Coût 2 309 € auquel il faut rajouter le contrat annuel de 830 €.
M. Bert souhaite que l'on ne s'arrête pas sur ce problème car le projet est intéressant. Voir si la CCVA ne pourrait pas participer au projet. Mme le Maire répond que la CCVA n'a pas la compétence sport donc ne peut pas aider la collectivité mais pourrait apporter une aide à la structure associative.
Mme le maire s'interroge sur l'entretien journalier des locaux.
Il est demandé que M. Pinglier revienne apporter des précisions lors du prochain conseil municipal.

Sécheresse 2020 : La Préfecture étudie le dossier courant juin pour reconnaitre ou non l'état de catastrophe naturelle pour la commune.

OAP Montaubin : Une subvention de 1 800 € a été accordée au titre de la DETR pour le projet d'étude de plan d'aménagement pour l'OAP « nord-ouest ».

Maison France Services : Mme le Maire expose qu'il serait opportun que France Services organise une permanence à Mouchard et à La Loye pour rapprocher le service des usagers et compenser les difficultés de mobilité. A compter du mois de septembre une permanence aura lieu en mairie le jeudi matin tous les 15 jours. La mairie mettra à disposition un bureau, une connexion internet, un téléphone, un copieur/scanner, un plexiglass, du gel hydroalcoolique, du désinfectant et des chiffons. L'ordinateur sera fourni par Maison France Services.

Assistante sociale : Un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental afin de l'alerter sur la suppression de la présence d'une assistante sociale au sein des locaux de la mairie plusieurs jours par semaine.

Facturation eau potable : Mme le Maire explique que la délégation du service public de l'eau potable confiée à Véolia en 2009 arrive à son terme le 30 juin 2021. A compter du 1er juillet 2021, elle sera intégrée au contrat de Suez qui devient le nouveau gestionnaire des installations. Le montant de la redevance eau potable va changer. L'abonnement semestriel va passer de 24,83 € HT à 25,38 € HT et le prix au m3 va passer de 1,272 € HT à 0.608€ HT. Les factures seront émises par Suez et vont donc changer de présentation. Une lettre d'information a été distribuée à tous les habitants.

Fête de la musique : Elle est organisée par le Foyer Rural et aura lieu le samedi 19 juin 2021 au champ de foire à partir de 16 heures sous réserve de l'accord préfectoral.

Visite du sous-préfet : Elle aura lieu le 9 juillet 2021 à 14 heures 30. Il y aura une visite de la gendarmerie et une rencontre avec les élus.

Visite de Rémi GAUTHIER : Il viendra le 12 juillet 2021 à 17h en mairie pour faire une présentation de la communauté de communes.

Port du masque : Le préfet a pris un arrêté portant obligation du port du masque dans le département jusqu'au 30 juin 2021 inclus.

Bureau de vote : La préfecture a accepté que le bureau de vote soit déplacé au gymnase pour respecter le protocole sanitaire, la salle de la mairie étant trop petite pour pouvoir organiser les élections départementales et régionales en même temps.

Ambroisie : Une réunion publique aura lieu le jeudi 15 juin 2021 à 18h à Chamblay pour faire connaître la plante et lutter contre l'invasion.

PVR Lotissement Montaubin :
Lecture est faite de la lettre envoyée par la Sous-Préfecture.

Bureaux secrétariat de la mairie : Mme le Maire rappelle que le changement des bureaux à la mairie s'est fait en concertation avec les services RH et le comité de sécurité de la CCVA.

La séance est levée à 20h54.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 16 juillet 2021 à 19h. Il n'y aura pas de séance en août.

La secrétaire

Virginie FALCINELLA-GILLARD

MAIRIE DE MOUCHARD (JURA)

le Maire

Sandra HÄHLEN